BTPH

L'UGEA crie au scandale

Les entreprises de réalisation du secteur du BTPH peuvent-elles relever le défi de concrétiser le programme quinquennal 2014 ? Sachant que chaque wilaya s'est vu allouer entre 6 à 20 millions de dinars, et ce, en fonction de sa taille, de sa position stratégique et de ses besoins en la matière.

Pourquoi le secteur de l'entreprenariat n'a-t-il pas pris part à la tripartite ? Pourquoi les 30 000 PME algériennes qui ont créé près de 800 000 postes d'emploi n'ont bénéficié d'aucun avantage, alors que les BET étrangers, à eux seuls, ont engrangé 12 milliards de dollars durant le quinquennat 2005-2009 et le secteur public près de 74 milliards de dollars pour son plan de redressement ? A quand une stratégie nationale en adéquation avec la loi sur la qualification ?

C'est en tentative de réponse à ces questions, dont la plupart posées par Abdelmadjid Dennouni, président de l'Union générale des entrepreneurs algériens du bâtiment, des travaux publics et hydraulique, que s'est tenue samedi la rencontre régionale à la salle de l'APW, qu'a organisée le bureau de Skikda de l'UGEA. Le choix de Skikda a été motivé par le fait que la wilaya est une wilaya pilote en matière de revendications syndicales.

Pour la deuxième fois consécutive, cette dernière se distingue par une action initiée conjointement avec les pouvoirs publics. Dans les deux cas, les relents de désorganisation. On peut citer l'absence de banderole indicative, de dépliants en direction des participants et d'ordre du jour clairement défini dans un programme digne du nom. Hormis les invitations qui leur ont été adressées, ceux qui y ont été invités n'ont eu droit à aucun document. Mais, il n'en demeure que, globalement, ce sont les embûches rencontrées sur le terrain par l'entreprise algérienne qui ont été mises en exergue.

L'objectif a été justement de sensibiliser les représentants de cette dernière à l'impératif, en dépit des contraintes, de participer dans le programme étatique de développement. Dans son intervention, le secrétaire général de la wilaya de Skikda, représentant du wali, a mis en relief le rôle joué par son institution.

L'aide accordée aux entreprises, paiement des créances dans les délais, levée des entraves bureaucratiques, régularisation du registre du commerce, la désignation d'un fonctionnaire au niveau du cabinet de la wilaya chargé de régler les problèmes du ciment en sont les preuves les plus probantes. Il a fustigé quelques entrepreneurs qui ont failli à leur obligation d'honorer leur promesse de contrat.

Photo : Samir Sid

Le BTPH est gangrené par des entrepreneurs véreux.

Cette diatribe est justifiée, à ses yeux, par le fait que la démarche de ces entreprises s'inscrit en porte-à-faux avec la nouvelle stratégie, empreinte de transparence et de bannissement du rôle des intermédiaires, instaurée depuis l'installation de l'équipe dirigeante à la tête de Skikda.

Ces propos n'ont pas laissé de marbre Guerza Abdelhafid, président du bureau de la CGEOA de Skikda et vice-président national de l'UGEA chargé de l'organique, qui a rétorqué que, certes, la contribution des entreprises dans le pourrissement de la situation est avérée, celle de l'administration l'est encore plus.

Pour Abdelmadjid Dennouni, le secteur du bâtiment est gangrené par des entreprises boiteuses et des entrepreneurs véreux, indignes de représenter l'UGEA, selon ses dires. Selon toujours l'intervenant, les pouvoirs publics, à travers notamment des «lois scélérates», telle la loi sur la qualification, ainsi que l'obligation pour l'entreprise de se munir d'une attestation d'exécution, font dans la dilapidation des deniers publics. Il s'interroge également sur le retard de la mise en œuvre du plan quinquennal : «Nous sommes en juillet 2011 et le plan n'a toujours pas été lancé. Est-ce un plan quinquennal ou triennal ?»

Pour la tripartite, il demeure catégorique, «ses résolutions ne concernent nullement le secteur du BTPH. D'ailleurs, par expérience, il a été prouvé que quand on participe à des séances de consultations, les résolutions y émanant sont indispensables, mais quand on nous écarte, la loi pondue est sans effet».

Pour y remédier, l'ouverture au dialogue entre parties prenantes s'avère primordiale, selon Dennouni.

Zaïd Zoheïr

ASSOCIATION DE PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

Avis sur les réformes politiques à entreprendre

Nous sommes à la veille du 50e anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie et nous continuons à tâtonner.

Faut-il élargir les textes, entreprendre des réformes, cela paraît totalement dérisoire d'autant plus que la loi fondamentale de notre pays, à savoir la Constitution, et la législation du travail qui sont des textes intéressants qui consacrent l'égalité entre les citoyennes et citoyens, n'ont pas vu leur application dans leur intégralité au profit des Algériennes et Algériens.

Elaborer, faire adopter des textes et ne pas veiller à leur application constitue une grande anomalie.

Une loi doit suivre le cheminement tracé au départ et ne pas obéir à des considérations autres.

L'efficacité d'une loi réside dans son application.

1. Le code de la famille

Des textes anticonstitutionnels tels que le code de la famille ont vu le jour, voilà une aberration, condamnant une grande partie de notre peuple à une minorité permanente.

Est-ce le résultat qu'auront souhaité Hassiba Ben Bouali, Malika Gaïd, Ourida Meddad, les sœurs Badji, Merième Bouatoura, Fadela Saâdane et bien d'autres martyres.

Est-ce le mérite de nombreuses moudjahidate qui n'ont pas demandé l'autorisation pour regagner le maquis, endosser l'habit de fidaiyate et qui ont participé largement à la reconquête de leur patrie en Algérie comme sur le territoire du colonisateur.

Abrogation de ce texte et son remplacement par des lois civiles.

2. Violences à l'égard des femmes

Sociétale, parentale ou conjugale, cette violence constitue un fléau qui tend à prendre des proportions alarmantes.

Des souffrances physiques, psychologiques et morales sont le lot dramatique de milliers de femmes causant parfois leur mort.

C'est un grave problème à prendre en charge sérieusement malgré les allégations de certains hauts responsables dont le département doit normalement protéger la santé physique et mentale des victimes.

L'Etat doit prendre des dispositions juridiques et veiller à leur application afin de protéger celles qui en sont les victimes et délivrer notre pays de ce honteux fléau.

3. L'enfance

Etant femmes et donc mères ou appelées à l'être, nous ne pouvons ignorer l'avenir des enfants qui doivent recevoir une éducation, un enseignement adéquat, basé sur le savoir et les droits humains, seul moyen à même de former des êtres respectueux les uns envers les autres (garçons et filles) sans laisser planer des suspicions ou des exclusions.

Leur donner les moyens didactiques à même de leur permettre de rejeter la discrimination et les inégalités.

4. La jeunesse

A nos jeunes laissés-pour-compte, dans le désarroi, la malvie, l'abandon et ils sont nombreux. L'Etat doit prendre toutes les mesures et dispositions qui s'imposent et en priorité afin de les soustraire à la violence, la criminalité, la drogue, la harga, l'immolation, source de mort et de désolation.

En outre doivent-ils être pénalisés par une loi qui les prive de leur liberté lorsqu'ils sont sauvés de la mer ? Car ils ont tenté de fuir la misère, le manque de prise en charge par l'Etat, l'injustice, le mépris alors que leur pays dispose de l'or noir.

Nos jeunes méritent mieux. Ne constituent-ils pas les véritables gestionnaires de l'Algérie de demain ?

Une politique spécifique doit être arrêtée en urgence.

5. Le terrorisme intégriste

Des lois telles que celle de la réconciliation nationale méritent-elles de faire partie de notre arsenal juridique ? Une loi qui bafoue le courage et la mémoire des victimes du terrorisme intégriste, peut-elle effacer d'un coup d'éponge les fleuves de larmes et de sang ?

Dans ce cadre précis, les lois doivent être salvatrices, basées sur la justice, la morale à même de mener notre pays vers la construction d'une vraie paix et durant cette décennie noire, les femmes ont joué un rôle prépondérant dans la défense du pays avec acharnement contre la théocratie et le retour au moyen-âge.

La loi doit être au-dessus de tous, respectée par toute personne vivant sur ce territoire.

6. Etat de droit

Peut-on parler d'un Etat de droit lorsque les droits fondamentaux des citoyens ne sont pas reconnus par les pouvoirs publics et pourtant notre pays a paraphé «la Déclaration universelle des droits de l'homme» et d'autres pactes consacrant les droits fondamentaux des citoyens, liberté d'opinion, d'expression, de pensée, des droits syndicaux…

A quoi sert l'adhésion de notre pays à ces textes s'ils ne sont pas appliqués ?

7. La société civile

La société civile constitue et demeure le contact direct avec les citoyens et citoyennes avec qui elle est en relation quotidienne, ressent leur malaise, leur difficulté, leur incapacité à les résoudre tout seuls. C'est aussi le lien entre les citoyens et les pouvoirs publics.

Si le rôle des ONG demeure méconnu et dérange certaines sphères du pouvoir, il n'en demeure pas moins qu'il constitue une volonté d'encadrer, d'aider les personnes en difficulté et une soupape de sécurité.

L'Etat se doit de leur octroyer une aide et des subventions.

En conclusion

Nous vivons dans un environnement régional bouillonnant et il incombe au système d'en tenir compte.

Les interdictions d'expression des mouvements revendiquant leurs droits à l'expression de leurs opinions peuvent mener à des confrontations et à des explosions, et ce n'est pas ce que recherchent les Algériens.

Le changement doit intervenir pacifiquement et l'alternance au pouvoir est un gage de démocratie. Deux mandats pour la présidence de la République suffisent largement et permettent à un sang nouveau de faire ses preuves et de rendre compte aux électeurs.

La présidente,
Mme A. Ouared